Protocole sanitaire d'accueil de nos clients et formateurs sur nos sites

Il vise les trois objectifs suivants :

VOUS PERMETTRE D'ASSURER LES GESTES BARRIÈRES DANS NOS LOCAUX ET VOUS PROTÉGER DES AUTRES :

EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES

- Se laver les mains à l'arrivée dans les locaux de l'organisme de formation à l'aide d'une solution hydroalcoolique mise à la disposition de tous, puis régulièrement à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique, et se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage unique.
- Se laver les mains préalablement et postérieurement à l'utilisation des outils collectifs de travail et du matériel commun de formation.
- Éviter de se toucher le visage (yeux, nez et bouche), utiliser des mouchoirs à usage unique, tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.
- Port du masque obligatoire dans l'établissement. Le masque doit être de type « grand public filtration supérieure à 90% » (correspondant au masque dit de « catégorie 1 ») ou chirurgical. Respecter les consignes affichées de bonne utilisation du masque pour s'assurer de son efficacité et, en fin d'utilisation, le jeter dans la poubelle située à l'accueil et dédiée à cet effet.
- Des masques chirurgicaux sont disponibles à l'accueil pour dépannage, en cas de perte ou détérioration.
- Mise à disposition de lingettes désinfectantes dans les couloirs pour nettoyer matériel informatique et autres besoins.
- Aérer au minimum toutes les heures la salle pendant quelques minutes.
- Maintenir la porte de la salle de formation ouverte.
- Protocole de désinfection renforcé par les équipes de ménage sur tous les points de contacts.
- Respecter les règles et gestes barrières affichés dans l'ensemble du bâtiment.

VOUS PROTÉGER EN PROTÉGEANT NOS ÉQUIPES:

- Port du masque (à usage médical CE Fabriqué en France Iso 13485) obligatoire en dehors des bureaux individuels pour l'ensemble de nos équipes.
- Protection via hygiaphone en plexiglas sur nos banques d'accueil.
- ✓ Port de visière masque de protection pour les hôtes / hôtesses.

EN RESPECTANT LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer.

Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne).

Restauration : respecter une distance de 2 mètres entre chaque personne (soit une jauge maximale d'une personne pour 8m²) et éviter les vis-à-vis.

Respecter la capacité d'accueil maximale affichée pour chaque espace et salle de formation.

L'usage des ascenseurs est limité à 1 personne en même temps. Merci de laisser la priorité aux personnes à mobilité réduite.

Respecter les consignes de sécurité et la signalisation affichées (signalétique, marquage au sol...), telles que les bandes au sol indiquant le sens de circulation des personnes au sein des locaux.

Limiter tout regroupement dans des espaces réduits.

ADAPTER NOS SOLUTIONS **AUX NOUVELLES CONTRAINTES:**

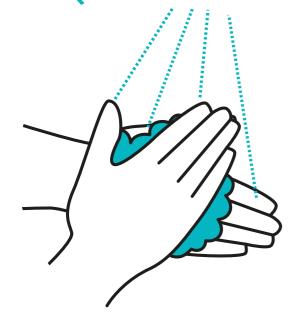
- Le matériel personnel doit être apporté par les participants (stylos, papier etc.) et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé.
- Déposer/accrocher ses effets personnels (vestes, sac à main, etc.) sur sa chaise personnelle.
- Des solutions hygiéniques pour vos collations : petits gâteaux emballés.
- Respecter la signalétique d'interdiction ou d'autorisation d'accès aux fontaines à eau et

Distribution de bouteilles d'eau individuelles.

distributeurs automatiques, ainsi que les mesures sanitaires associées à leur utilisation.

MESURES À SUIVRE EN CAS D'APPARITION DE SYMPTÔMES

- ✓ Auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs du COVID-19 (fièvre, toux sèche, fatigue...).
- ✓ En cas d'apparition de symptômes, quitter immédiatement les locaux de la formation ou ne pas se rendre en formation, le signaler au formateur ou à l'organisme de formation, et contacter son médecin traitant afin d'obtenir une prescription de dépistage, et le SAMU (15) en cas de symptômes graves.
- En cas de contact rapproché avec une personne infectée, ne pas se rendre en formation pendant au moins 14 jours et en informer le formateur ou l'organisme de formation.



Ce protocole sera régulièrement mis à jour en fonction de nos échanges avec les autorités.



